

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020 MAISON DU PEUPLE DE RAMBERVILLERS

Présents : MM. AIGLE, AUBEL, BAILLY, BARON, BERTRAND, BOSSERR, BOULAY, CHOLEY, CLOQUARD, COLIN, COLNE, DEMANGEON, DIDIERJEAN, GASSE, GEORGE, HAUSERMANN, HERBE M., HERBE P., JACQUOT, LEMESLE, LENOIR, LEROY, MARQUIS, MARTIN, MICHEL, PARVE, PIERILLAS, PIERRE, POURCHERT D., POURCHERT M., RICHARD, ROBIN, ROCHOTTE, SIMONIN, THOMAS, TIHAY, TOUSSAINT, VIALET CHABRAND.

MMES BARTHELEMY, CREUSILLET, FERRY, HAMMOUALI, JACQUEL, MICHEL, TANNEUR, THIEBAUT, VUILLEMARD.

Absents : /

Représentés : Mme GEORGEL par M. MICHEL, Mme JACQUEMIN CHASSARD par M. LEMESLE, Mme PECHEUR par M. MARQUIS.

Invités : M. TARANTOLA, Mme GIMMILARO.

Excusée : Mme BOULLIAT.

1. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Le Président sortant M. Alain GERARD a convoqué à la première réunion d'installation les nouveaux conseillers communautaires. Puisque tous les conseils municipaux ont été renouvelés le nouveau conseil communautaire doit être installé au plus tard 3 semaines après l'entrée en fonction des conseillers communautaires fixée par décret au 18 mai 2020.

Après avoir fait l'appel nominal, le Président, déclare complet et installé le nouveau conseil communautaire tel que détaillé ci-après :

Commune	Délégués	
	Titulaire	Suppléant
Anglemont	THOMAS Philippe	TRIBOULOT Franck
Autrey	COLNÉ Jacques	CLAUDON Bruno
Bazien	TOUSSAINT Michel	RENARD Yannick
Brû	ROBIN Patrice	
	DIDIERJEAN Yves	
Bult	PIERRE Gabriel	HOLLARD Stéphan
Clézentine	ROCHOTTE Christian	LACROIX Dominique

Deinvillers	MICHEL Lucette	THIÉBAUT Jane-Mary
Domptail	JACQUOT Michel	LOUIS Claude
Doncières	RICHARD Xavier	JACQUET Didier
Fauconcourt	SIMONIN Stéphane	AUBERT Louis
Hardancourt	BERTRAND Hervé	VILLIÈRE Michel
Housseras	TIHAY Jean-Christophe	ANTONOT Philippe
Jeanménil	GEORGÉ Dominique	
	JACQUEL Catherine	
	MARTIN Eric	
Ménarmont	PIERILLAS Patrick	LAMBERT David
Ménil sur Belvitte	PARVÉ Emmanuel	BOUJU Sébastien
Moyemont	HERBÉ Patrice	DURUPT Thierry
Nossoncourt	BAILLY Pierre	MARCHAL Claude
Ortoncourt	COLIN Yannick	LAMBERT Daniel
Rambervillers	MICHEL Jean-Pierre	
	FERRY Martine	
	LENOIR Noël	
	THIÉBAUT Sandrine	
	MARQUIS Yannick	
	JACQUEMIN CHASSARD Vanessa	
	DEMANGEON Loïc	
	BARTHÉLEMY Sylviane	
	BOULAY Stéphane	
	GEORGEL Hélène	
Rambervillers	BOSSERR Mickaël	
	PECHEUR Dominique	
	POURCHERT Daniel	
	VUILLEMARD Rébecca	
	BARON Jean-Luc	
	CREUSILLET Marie-Claire	
	AUBEL Pascal	
	HAMMOUALI Nadia	
Romont	CLOQUARD Adrien	GRANDIDIER Bertrand
Roville-aux-Chênes	AIGLE Alain	MANGIN Denis
Saint-Benoît-la-Chipotte	TANNEUR Céline	PHILIPP Anne
Saint-Genest	LEROY Patrick	PHILIPPE Michel
Saint-Gorgon	GASSE Michel	MERLIN Pierre
Sainte-Barbe	LEMESLE Christophe	ROUSSEL Pascal
Sainte-Hélène	POURCHERT Michel	DELOY Arlette

Saint-Maurice sur Mortagne	HERBÉ Michel	HELLÉ Simon
Saint-Pierremont	VIALET-CHABRAND Frédéric	THOMAS Francis
Vomécourt	CHOLEY Bertrand	POIROT Jean-Marie
Xafféwillers	HAUSERMANN Jean-Paul	MARCHAL William

3. ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA 2C2R.

Le doyen d'âge M. Noël LENOIR a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du nouveau président (article L5211-9 du CGCT).

Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (articles L5211-2 et L5211-9).

Le doyen d'âge invite les candidats à se déclarer avant de procéder au vote.

1) Monsieur **Christophe LEMESLE** a déclaré sa candidature.

2) Monsieur **Jean-Pierre MICHEL** a déclaré sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, dans l'ordre alphabétique a pris un bulletin, est allé le remplir dans l'isoloir puis s'est approché de la table de vote, a signé la feuille d'émargement puis a déposé lui-même le bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote du 1er tour de scrutin. Les bulletins déclarés nuls par le bureau électoral ont été annexés au procès-verbal dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats au terme du premier et unique tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 50
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou nombre de votes blancs : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés : 49
- e. Majorité absolue : 25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe LEMESLE	28	Vingt-huit
Jean-Pierre MICHEL	21	Vingt et un

Au vu des résultats, **M. Christophe LEMESLE** a été proclamé président au terme du 1er et unique tour de scrutin et a été immédiatement installé

4. FIXATION DU NOMBRE DE VICE- PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU.

Sous la présidence de M. Christophe LEMESLE élu Président, le conseil communautaire a été invité à fixer le nombre de vice-présidents et autres membres du bureau. Le bureau communautaire se compose en effet d'un président, de vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres du bureau. Ils sont élus selon les mêmes modalités que le président, au scrutin uninominal majoritaire secret à 3 tours (*art. L 5211-1, L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT*).

Pour la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers le nombre maximum ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, (article L5211-10 du CGCT).

M. le président propose que le bureau se compose de **8 vice-présidents et de 3 autres membres sans délégation** :

Président	
1 ^{er} VP	Animation du territoire, relations avec les associations
2 ^{ème} VP	Economie & Finance
3 ^{ème} VP	Environnement
4 ^{ème} VP	Service à la personne
5 ^{ème} VP	Mutualisation, relation avec les communes
6 ^{ème} VP	Communication & Tourisme
7 ^{ème} VP	Culture
8 ^{ème} VP	Urbanisme & travaux
Membre 1	
Membre 2	
Membre 3	

Il invite les membres du conseil à en délibérer.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de fixer à 8 le nombre des vice-présidents et à 3 le nombre des autres membres du bureau, par 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

5. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA 2C2R.

Selon les dispositifs précédemment retenus, le Président a ensuite invité les conseillers communautaires à élire un à un les 8 membres du bureau au scrutin majoritaire secret uninominal à 3 tours. Le Président invite les conseillers communautaires à déclarer leur candidature.

o Election du 1er vice-président :

M. Jean-Pierre MICHEL a déclaré sa candidature pour le poste du 1er vice-président.

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 50

c-Nombre de suffrages déclarés nuls ou nombre de votes blancs : 17

d-Nombre de suffrages exprimés : 33

e-Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre MICHEL	33	Trente trois

Au terme du 1er et unique tour de scrutin pour le poste de 1er vice-président, **M. Jean-Pierre MICHEL** a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a été proclamé 1er vice-président et immédiatement installé

o Election du deuxième vice-président

M. Bertrand CHOLEY a déclaré sa candidature pour le poste du 2ème vice-président.

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 50

c-Nombre de suffrages déclarés nuls ou nombre de votes blancs : 13

d-Nombre de suffrages exprimés: 37

e-Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bertrand CHOLEY	37	Trente sept

Au terme du 1er tour de scrutin pour le poste de 2ème vice-président, M. **Bertrand CHOLEY** a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a été proclamé 2ème vice-président et immédiatement installé.

o **Election du troisième vice-président**

MM. Patrice ROBIN et Michel TOUSSAINT et ont déclaré leur candidature pour le poste du 3ème vice-président.

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 50
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls ou nombre de votes blancs : 3
- d-Nombre de suffrages exprimés: 47
- e-Majorité absolue : 24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice ROBIN	20	Vingt
Michel TOUSSAINT	27	Vingt sept

Au terme du 1er tour de scrutin pour le poste de 3ème vice-président, **M. Michel TOUSSAINT** a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a été proclamé 3ème vice-président et immédiatement installé.

o **Election du quatrième vice-président**

Mme Catherine JACQUEL et M. Frédéric VIALET-CHABRAND ont déclaré leur candidature pour le poste du 2ème vice-président.

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 50
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls ou nombre de votes blancs : 2
- d-Nombre de suffrages exprimés : 48
- e-Majorité absolue : 25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine JACQUEL	29	Vingt neuf
Frédéric VIALET- CHABRAND	19	Dix neuf

Au terme du 1er tour de scrutin pour le poste de 4ème vice-président, Mme **Catherine JACQUEL** a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Elle a été proclamée 4ème vice-président et immédiatement installé.

o **Election du cinquième vice-président**

M. Jean-Luc BARON et Lucette MICHEL ont déclaré leur candidature pour le poste du 5ème vice-président.

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 50
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls ou nombre de votes blancs : 6
- d-Nombre de suffrages exprimés : 44
- e-Majorité absolue : 23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc BARON	10	Dix
Lucette MICHEL	34	Trente quatre

Au terme du 1er tour de scrutin pour le poste de 5ème vice-président, **Mme Lucette MICHEL** a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a été proclamé 5ème vice-président et immédiatement installé.

o **Election du sixième vice-président**

MMES Martine FERRY et Céline TANNEUR ont déclaré leur candidature pour le poste du 6ème vice-président.

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 50
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls ou nombre de votes blancs : 2
- d-Nombre de suffrages exprimés: 48
- e-majorité absolue : 25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Martine FERRY	20	Vingt
Céline TANNEUR	28	Vingt huit

Au terme du 1er tour de scrutin pour le poste de 6ème vice-président, **Mme Céline TANNEUR** a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a été proclamé 6ème vice-président et immédiatement installé.

o **Election du septième vice-président**

M. Michel JACQUOT a déclaré sa candidature pour le poste du 7ème vice-président.

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 50
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls ou nombre de votes blancs : 15
- d-Nombre de suffrages exprimés: 35
- e-Majorité absolue : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
(dans l'ordre alphabétique) Michel JACQUOT	35	Trente cinq

Au terme du 1er tour de scrutin pour le poste de 7ème vice-président, **M. Michel JACQUOT** a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a été proclamé 7ème vice-président et immédiatement installé.

o **Election du huitième vice-président**

MM. Pierre BAILLY et Yannick COLIN ont déclaré leur candidature pour le poste du 8ème vice-président.

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 50
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls ou nombre de votes blancs : 12
- d-Nombre de suffrages exprimés : 38
- e-Majorité absolue : 20

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
(dans l'ordre alphabétique) Pierre BAILLY	32	Trente deux
Yannick COLIN	6	Six

Au terme du 1er tour de scrutin pour le poste de 8ème vice-président, **M. Pierre BAILLY** a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a été proclamé 8ème vice-président et immédiatement installé.

o **Election des autres membres composant le bureau :**

MM. Jacques COLNE, Patrice ROBIN et Frédéric VIALET-CHABRAND ont déclaré leur candidature pour les 3 postes de membres du bureau sans délégation.

M. Jacques COLNE, Patrice ROBIN et Frédéric VIALET-CHABRAND ont été élus à l'unanimité. Ils ont été proclamés membres sans délégation et immédiatement installés.

6. CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président, explique que lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président et des vice-présidents, le nouveau Président doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (*article L5211-6 du CGCT*).

Lors de cette première réunion, le Président de l'EPCI a également remis aux conseillers communautaires une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux «

Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L 1111-1-1, L 5214-8, L 5211-12, articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28).

Les membres du conseil communautaire prennent acte de cette charte.

M. le Président procède à la lecture de la Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les membres du conseil communautaire ont été informés de la charte de l'élu local.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- *A l'issue des résultats des élections des vice-présidents et des membres composant le bureau, M. CLOQUARD déplore que le bureau comporte qu'un seul élu pour chaque commune de Rambervillers et de Jeanménil.
M. le Président répond qu'il s'agit d'une élection et non d'une nomination.*
- *M. le Président indique que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 22 juillet 2020 à 20h00 à l'école de musique de Rambervillers.
En raison de la crise sanitaire, celui-ci aura finalement lieu à la salle des fêtes de Jeanménil.*

Séance levée à 00H30

Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Noël LENOIR



Le Président,
Monsieur Christophe LEMESLE



